

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/GC/W/365  
12 octobre 1999

(99-4319)

Conseil général

Original: anglais

## PRÉPARATION DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE 1999

### Proposition du Japon concernant les organismes génétiquement modifiés (OGM)

#### *Communication du Japon*

La Mission permanente du Japon a fait parvenir au Secrétariat la communication ci-après, datée du 4 octobre 1999.

1. Les OGM ont fait l'objet de vastes débats au sein d'instances internationales, notamment l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Commission du Codex Alimentarius FAO/OMS, ainsi qu'en relation avec la Convention sur la diversité biologique. Le communiqué du Sommet de Cologne publié en juin 1999 annonçait la présentation des résultats des réunions d'experts de l'OCDE sur la biotechnologie et l'innocuité des aliments lors du sommet suivant.

2. Dans ce contexte, il est devenu nécessaire, pour l'OMC, de discuter de la question du commerce des produits génétiquement modifiés, par exemple de leur place par rapport aux Accords de l'OMC, tout en examinant les résultats obtenus et les progrès réalisés grâce aux débats tenus dans les instances internationales susmentionnées et ailleurs. Les points suivants devraient être dûment pris en considération lorsque seront discutées les questions relatives aux OGM:

- 1) le grand potentiel du génie génétique devrait être reconnu à sa juste valeur;
- 2) il faudrait procéder à une évaluation complète de l'incidence du génie génétique sur l'environnement et la santé des personnes, sur la base des connaissances et des compétences scientifiques les plus récentes; et
- 3) les préoccupations des consommateurs quant à l'utilisation du génie génétique devraient être traitées comme il se doit.

3. Au vu des points susmentionnés, le Japon a adopté les mesures suivantes concernant les OGM:

- 1) Promotion active des travaux de recherche-développement pour une utilisation appropriée et efficace du génie génétique.
- 2) Vérification de l'innocuité des OGM conformément aux directives pertinentes afin d'éviter tout dommage pour l'environnement et la santé des personnes.
- 3) Adoption de mesures visant à introduire un système d'étiquetage pour les aliments génétiquement modifiés tout en garantissant l'innocuité des OGM; après deux années

./.

de délibérations sur la base d'un large éventail d'opinions émanant de divers secteurs de la société, ces mesures ont été adoptées dans le souci d'une approche réaliste, fiable et appropriée de l'information aux consommateurs.

4. Dans la proposition pour les prochaines négociations de l'OMC sur l'agriculture qu'il a soumise en juin 1999, le Japon a proposé la création d'un organe approprié pour aborder des questions nouvelles, notamment celle des OGM. Cet organe, qui serait un cadre de débat général, aurait pour objectif d'analyser la situation actuelle en matière d'OGM, de définir les questions à examiner ainsi que la place des OGM par rapport aux accords actuels de l'OMC.

5. Cette proposition répond à une double motivation. Tout d'abord, les nouveaux défis, tels que les OGM - dont le champ d'application est vaste - nécessitent un examen dans une optique générale étant donné les liens qui existent, non seulement avec l'Accord sur l'agriculture mais également avec d'autres Accords de l'OMC. En deuxième lieu, on a jugé nécessaire de cerner les questions à examiner en relation avec les Accords pertinents de l'OMC.

6. Dans le cadre de débat général (ci-après dénommé "groupe d'examen chargé d'aborder des questions nouvelles, y compris les OGM"), il conviendrait de créer, par exemple, un sous-groupe d'un groupe de négociation indépendant sur l'agriculture pour centrer des sujets liés aux aspects alimentaires des OGM. Ce sous-groupe pourrait délibérer pendant une période de temps raisonnable.

7. Outre les sujets précités, dont l'examen devrait se poursuivre, les questions suivantes pourraient être incluses dans les débats:

- 1) Quelle est la situation actuelle des Membres en ce qui concerne l'évaluation de l'innocuité des OGM et l'étiquetage des aliments contenant des OGM? Comment les thèmes de discussion pertinents peuvent-ils être recensés dans la perspective de débats à ce sujet?
  - 2) Quelle serait la façon appropriée, pour l'OMC, de traiter le contenu et les résultats des discussions tenues dans d'autres instances internationales?
  - 3) Les Accords pertinents de l'OMC, comme l'Accord sur les ADPIC, l'Accord OTC et l'Accord SPS, qui pourraient avoir un rapport avec les questions relatives aux OGM, peuvent-ils apporter une réponse à ces questions? Si tel n'est pas le cas, de quels problèmes s'agit-il?
-